



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit octobre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT ANDRE DE CORCY, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARON, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : BARON Jean-Pierre, BORROD Simone, BROUXEL Marc, DELANGE Philippe, FREDERICKX Sandrine, GIRARD Jean-Marie, GUILLOT Marguerite, LACROIX Monique, LEFEVER Claude, LHUILLIER Bernard, LIVENAIS Michel, LOREAU Ludovic, MATHIEU Fabrice, OCTRUE Valérie, RUYS Fabien, TOMATIS Christine.

**ABSENTS** : COMBES Virginie, GRAIMPREY Marie-Charlotte, JULIAT Bernard, OZIL Joël, REMLINGER Agnès, ROSENBERG Armand, TRIBOLET Joëlle.

**POUVOIRS** : Bernard JULIAT à Jean-Marie GIRARD, GRAIMPREY Marie-Charlotte à RUYS Fabien.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Madame Sandrine FREDERICKX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2019 : aucune remarque, le procès-verbal est donc approuvé à l'unanimité.

Avant de commencer la séance Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour la délibération suivante : indemnité aux agriculteurs pour l'épandage des boues de la station d'épuration. Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'inscription de cette délibération à l'ordre du jour.

**1) AFFAIRES GENERALES :**

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas exercé son droit de préemption urbain sur trois DIA qui ont été jointes à la note de synthèse.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision n°2019-D008 par laquelle il a procédé à un virement de crédits du compte dépenses imprévues aux chapitres 61 (pour 7000 €) et 66 pour (1000 €).
- **Adhésion au syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône des communes de Baneins, Chaneins et Valeins ainsi que certaines communes du syndicat d'eau**

potable de Montmerle et environs. Monsieur Michel LIVENAIS explique qu'il y aura après cette adhésion 67 communes membres du Syndicat Bresse Dombes Saône. Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'adhésion au syndicat Bresse Dombes Saône des communes citées ci-dessus.

- **Protocole d'accord pour réparations salle Mont blanc** : Monsieur le Maire explique que la commune devra prendre à sa charge 20 % des travaux de réparations soit 34 683.34 € TTC. Les entreprises et les assurances devront, elles, prendre en charge 80 % soit 138 733.35 € TTC. Le montant total des travaux s'élève à 173 416.69 € TTC. Le conseil municipal adopte à l'unanimité le protocole d'accord.
  
- **Rapport annuel de la SEMCODA** : Le maire demande à l'Assemblée si elle a pris connaissance du rapport annuel annexé à la note de synthèse. Les conseillers, à l'unanimité, adopte le rapport annuel de la SEMCODA.
  
- **Indemnité des agriculteurs pour épandage des boues de la Station d'épuration** : Le Maire explique au Conseil Municipal que les tarifs d'indemnisation versée aux agriculteurs n'avaient pas été revus depuis 2015. Il propose les tarifs suivants :
  - 55 € HT/H pour l'indemnité compensatoire d'épandage des boues
  - 67 € HT/H pour l'enfouissement
  - 15 € HT/H pour le chaulage + le coût de la chaux
  - 45 € d'indemnité forfaitaire pour le nettoyage du matériel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs ci-dessus.

- **Informations diverses** : Le prochain Conseil Municipal aura lieu **le 16 décembre 2019 à 20 H 30. Une enquête publique concernant la révision du schéma de cohérence territoriale de la Dombes (SCOT)** va se dérouler du 06 novembre au 06 décembre 2019. Durant cette période le dossier est consultable à la Mairie de STANDRE DE CORCY, aux heures habituelles d'ouverture.

Le Maire,

Jean-Pierre BARON

